

Calendrier des Formations Syndicales Solidaires

IMPORTANT ! Pour le secteur privé, des évolutions de réglementation modifient les modalités de remboursement des pertes de salaires. Sauf accord de branche ou d'entreprise, celles-ci sont désormais remboursées par les organisations syndicales par le biais d'un financement d'un fond paritaire.

Le code du travail permet la subrogation par les employeurs des pertes de salaires (ce qui signifie que l'employeur facture les pertes de salaires au syndicat). Pour les salarié-e-s du privé concernés, il faut prendre contact avec nous (formationsolidaires69@gmail.com). Attention, ça ne concerne jamais les formations de représentants aux CHSCT et titulaires CE .

Les formations sont limitées en participant(e)s. *Pour organiser correctement les formations et si nécessaire répartir les participant(e)s sur plusieurs stages, nous demandons aux équipes syndicales de transmettre les inscriptions **par la fiche en dernière page.***

Les formations de Solidaires sont ouvertes en priorité aux adhérent(e)s Solidaires mais aussi aux sympathisant(e)s et aux non-syndiqué(e)s. Pour les formations d'instances (CHSCT, CE, DP), il est possible d'organiser des formations intersyndicales. Les formations sont organisées par Solidaires Rhône et ouvertes notamment aux autres Solidaires, notamment de la région.

Pour vous inscrire à ces formations, vous devez passer par vos syndicats et renvoyer la fiche d'inscription à : formationsolidaires69@gmail.com

11 et 12 janvier 2016: formation accueil nouveaux, nouvelles adhérent(e)s

Une formation sur le syndicalisme Solidaires, la place des adhérent(e)s, les principales institutions représentatives du personnel, la défense collective des salarié(e)s. C'est la première formation proposée à ceux et celles qui adhèrent. Elle est ouverte aussi à tout-e adhérent-e qui n'a pas eu cette formation.

Demande à l'employeur avant le 11 décembre 2015. Inscription: formationsolidaires69@gmail.com

18 au 20 janvier 2016 : formation des membres de CHSCT

Formation de base sur le fonctionnement pratico-juridique du CHSCT. Les représentant(e)s qui ont droit à 5 jours de formation peuvent soit participer à une formation complémentaire dans leur secteur professionnel, soit participer à la formation suivante ou celle des 24 et 25 mars 2016 .

Demande à l'employeur avant le 18 décembre 2015. Inscription sur: formationsolidaires69@gmail.com

21 et 22 janvier 2016 : formation risques organisationnels (RPS), pression au travail , pratiques managériales

Prise en charge syndicale de la pression au travail, évolution des organisations du travail et du management, le stress et les Risques Psychosociaux. **Cette formation ne concerne pas que les membres de CHSCT.** Utile aussi pour les représentant(e)s du personnel dans les CE ou les CT, les DP, les membres des CAP, de commission de réforme (fonction publique) et pour les militant(e)s pour comprendre les évolutions sur les questions du travail. *Demande à envoyer à l'employeur avant le 21 décembre 2015. Possible avec la formation précédente. Inscription sur: formationsolidaires69@gmail.com*

25 au 29 janvier 2016 : formation Comité d'Entreprise

Formation d'une semaine des élus dans les CE (formation sur le fonctionnement et les moyens des CE, formation économique...) avec une journée sur les activités sociales et culturelles. Sont concernés les élus titulaires et suppléants et les représentants syndicaux dans le CE ainsi que les membres de DUP (Délégation Unique du Personnel) *Demande à l'employeur avant le 25 décembre 2015. Inscription sur: formationsolidaires69@gmail.com*

2 et 3 février 2016 : formation DP et DS.

Formation de base en direction des nouveaux élus DP et désignés DS, DUP (et RSS) .

Demande à l'employeur avant le 2 janvier 2016. Inscription: formationsolidaires69@gmail.com

8 et 9 février 2016 : formation pratiques d'enquêtes-actions syndicales. (date modifiée)

Deux journées de formation sur les pratiques d'enquêtes sur la pression au travail et tout ce que vivent les salariés dans les bureaux, les services, les entreprises. (Pourquoi enquêter ? Comment on fait ? A quoi ça sert ?). L'étude de cas concrets, des apports sur l'analyse du travail compléteront cette formation qui est un complément à la formation pression au travail sans obligation d'avoir suivi cette formation. *Demandes à envoyer à l'employeur avant le 4 janvier 2016. Inscription sur : formationsolidaires69@gmail.com*

20 au 23 mars 2016 : formation des membres de CHSCT

Formation de base sur le fonctionnement pratico-juridique du CHSCT. Les représentant(e)s qui ont droit à 5 jours de formation peuvent participer à une formation complémentaire dans leur secteur professionnel ou participer à la formation des 24 et 25 mars 2016.

Demande à l'employeur avant le 20 février 2016. Inscription sur: formationsolidaires69@gmail.com

24 et 25 mars 2016 : formation risques physiques pour la santé des salarié-es

Beaucoup de produits utilisés dans l'industrie, mais aussi le nettoyage, les collectivités territoriales, les hôpitaux etc. sont très nocifs pour la santé. Il y a aussi la question des ondes électromagnétiques, de la radioactivité, de la pollution des bureaux... La formation traitera de ces questions et des inégalités de santé de la questions de cancers professionnels, du piège des études épidémiologiques, du lien chercheurs syndicalistes de terrain et de tout ce qui peut être utile pour l'action collective sur les questions de risques physiques. **Cette formation ne concerne pas que les membres de CHSCT.** Elle est aussi nécessaire pour les représentant(e)s du personnel dans les CE ou les CT, les DP, les membres des CAP, de commission de réforme de la fonction publique et d'une manière générale tous les militant(e)s qui souhaitent intervenir sur des questions de liens entre santé et travail.

Demande à envoyer à l'employeur avant le 24 février 2016 si nécessaire avec la formation précédente. Inscription sur : formationsolidaires69@gmail.com

Modalités et financement des formations

Les formations sont organisées par Solidaires Rhône sous l'égide du CEFI (Institut de formation syndicale de Solidaires). Certaines formations sont facturées aux employeurs (CHSCT) ou aux CE. *Dans tous les cas, les participant(e)s aux formations n'ont pas à payer la formation.*

Attention aux délais de demandes. Attention, **pour certains secteurs (fonction publique, entreprises où il y a des accords...)** les demandes sont différentes. Les syndicats doivent avoir les formulaires ou/et demandes types. Pour la formation CE, nous demander si nécessaire la formule de demande. Si problèmes nous consulter.

Modalités pratiques des formations : les formations ont en principe lieu dans les locaux de Solidaires Rhône de 9h à 17h (sauf indication contraire). Une information sur les modalités pratiques est envoyée aux inscrit(e)s environ 15 jours avant les formations.

Modèle de demande de formation secteur privé (sauf CHSCT et CE) (Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.) Garder une photocopie.

Nom Prénom Références administratives
A l'attention de M ou Mme, (RH, Directeur etc...)
A....., le.....

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique sociale et syndicale, du au en vue de participer à un stage de formation, conformément aux dispositions légales. Cette formation est assurée par l'organisme CEFI Solidaires, 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris. Organisme agréé pour les stages ou sessions de formations économique, sociale et syndicale (articles L 3142-7 et suivant du code du travail) par arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 13 janvier 2015).

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de mes salutations

Signature

Modèle de demande de congé de formation CHSCT (Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.) Garder une photocopie.

Attention modification pour la formation de janvier. Nous consulter !

Nom, prénom

Monsieur le directeur Société (nom) (adresse)

A....., le.....

Objet : Demande de congé de formation CHSCT

Monsieur le Directeur (directrice),

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du Code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce stage organisé par "CEFI Solidaires" Organisme agréé pour les stages ou sessions de formations économique, sociale et syndicale par arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 13 janvier 2015). ,

aura lieu du __/__/201_ au __/__/201_ à ___ pendant _ jours. (Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation)

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit : FRAIS PEDAGOGIQUES : 345 € x __ jours = _____, __ €

Si besoin, vous voudrez bien envoyer tous les documents de vos services comptables à l'adresse

suivante : CEFI Solidaires 144 bd de la Villette 75019 Paris 01 40 18 44 43

cefi@solidaires.org N°SIRET : 504 307 588 00021

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de mes salutations

Signature

Modèle de demande de formation secteur privé (CE) (Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.) Garder une photocopie.

Nom Prénom

Références administratives

A l'attention de M ou Mme, (RH, Directeur etc...)

Madame ou Monsieur,

A....., le.....

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique sociale et syndicale, du au en vue de participer à la **Formation économique d'élue de Comité d'Entreprise** conformément aux dispositions légales (**L. 2325-44 et suivants** du code du travail) et aux dispositions conventionnelles en vigueur.

Cette formation est assurée par l'organisme CEFI Solidaires, 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris. Organisme agréé pour les stages ou sessions de formations économique, sociale et syndicale (articles L 3142-7 et suivant du code du travail) par arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 13 janvier 2015).

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de mes salutations

Signature

Solidaires Rhône, 125 rue Garibaldi, 69006 Lyon
formationsolidaires69@gmail.com
04 78 62 71 17

Inscription à une formation syndicale ¹

Nom de la formation :

Date de la formation :

Coordonnées du stagiaire :

Civilité : Monsieur Madame²

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse personnelle :

Email personnel ³ :

Téléphone perso :

Employeur :

Type de contrat (droit privé, fonctionnaire...) :

Mandat et responsabilités syndicales :

Structure syndicale inscrivante :

Email de contact de la structure inscrivante :

Adresse de facturation (uniquement pour la formation des représentants au CHSCT et élus titulaires CE)
ou si la formation est facturable par le CEFI-Solidaires ⁴:

¹ Remplir une fiche d'inscription par formation sauf s'il s'agit d'une formation en continu sur la même semaine

² Rayer la mention inutile

³ **Si possible adresse mail personnelle.** Nous attirons votre attention sur les risques de lecture des mails personnels (dont les mails syndicaux) sur les adresses mails professionnelles.

⁴ En cas de doute, contacter son syndicat professionnel ou Solidaires

